

Communiqué de presse

1 MILLION DE MÉNAGES BELGES POURRAIENT ÉCONOMISER PLUS DE 500 € SUR LEURS FACTURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Bruxelles, le mardi 15 décembre 2020 - Depuis fin octobre 2019, plus de 170.000 personnes ont comparé leur facture énergétique via le [CREG Scan](#), afin de faire des économies. Malgré cette prise de conscience grandissante, et la baisse des prix de l'énergie en 2020, un très grand nombre de ménages belges continuent de payer trop cher leur énergie. Pire encore, lorsque les ménages décident d'opter pour un autre contrat, la majorité d'entre eux ne choisissent pas parmi les formules les plus avantageuses. La CREG plaide pour la suppression des contrats dormants de prolongation, une simplification des conditions contractuelles et un accès facile à la fiche tarifaire.

Les prix de l'électricité et du gaz ont fortement diminué par rapport aux trois années précédentes. En moyenne on note une baisse de respectivement - 10 % et de - 26 % respectivement pour l'année 2020. Malgré cette 'bonne nouvelle', la majorité des ménages belges ne profitent pas de ces baisses de prix et restent avec des contrats d'énergie très, voir trop, chers.

UN POTENTIEL D'ÉCONOMIES IMPORTANT

« Depuis la libéralisation des marchés de l'énergie en 2007, plus de 900 000 ménages n'ont jamais changé de contrat d'électricité, pour le gaz naturel 400.000 ménages sont concernés. En outre, force est de constater que ceux qui concluent un nouveau contrat n'optent pas automatiquement pour l'offre la moins chère » constate Koen Locquet, président f.f. et directeur administratif à la CREG. Plus de 2,23 millions de ménages disposent ainsi d'un contrat d'électricité figurant parmi les 10 produits les plus chers proposés sur le marché. Au niveau du gaz, plus de 1,2 million de ménages disposent d'un contrat figurant parmi les 10 produits les plus chers du marché. Au total, plus d'un million de ménages belges pourraient ainsi économiser plus de 500 € pour leur énergie chaque année.

Les analyses de la CREG montrent qu'un potentiel d'économies (écart entre le produit le plus cher et le produit le moins cher) de 340 € peut être réalisé chaque année sur la facture d'électricité. Pour le gaz, ce potentiel d'économies peut aller jusqu'à 864 €.

Ces écarts de prix importants concernent surtout les 470.000 ménages qui disposent de contrats dormants de prolongation, que ce soit en gaz ou en électricité. Il s'agit de contrats particulièrement chers, auxquels certains fournisseurs ont recours pour prolonger 'automatiquement' les contrats de leurs clients existants qui arrivent à échéance.

SIMPLIFIER, INFORMER ET SENSIBILISER POUR MIEUX ÉCONOMISER

« Il y a plusieurs explications à ce phénomène », explique Laurent Jacquet, directeur contrôle prix et comptes à la CREG, « Pour le consommateur, le changement de contrat d'énergie semble encore trop compliqué, ne sachant pas nécessairement où trouver les bonnes informations, vers quel type de contrat se tourner ou les démarches administratives éventuelles à entreprendre. Les fournisseurs ne semblent d'ailleurs pas enclins à vouloir leur faciliter la tâche. Avec des contrats à trois niveaux de conditions souvent très complexes, publiés sur des documents différents et renvoyant fréquemment à d'autres documents et à la législation. Et à cela s'ajoute le fait que les produits les moins chers sont parfois assortis de conditions très strictes, ce qui a de quoi décourager le consommateur. »



Pour la CREG, pourtant, plusieurs solutions existent telles que :

- la comparaison régulière des contrats de gaz et d'électricité sur le [CREG Scan](#), qui permet en seulement 6 clics de comparer les contrats dormants avec l'offre actuelle du marché ;
- la suppression des contrats dormants de prolongation afin qu'ils ne puissent plus être renouvelés ou prolongés automatiquement ;
- le renforcement de l'accord du consommateur qui vise à protéger les consommateurs dans leur relation avec les fournisseurs ;
- l'obligation d'ajouter un code QR sur tous les documents du fournisseur, afin de simplifier l'accès du consommateur à sa fiche tarifaire et pour qu'il puisse rester informé sur les conditions de son contrat actuel.

Mais encore, dans un contexte de crise sanitaire et d'augmentation de la précarité en Belgique, la CREG estime qu'il est d'autant plus important de sensibiliser les ménages belges aux économies qu'ils peuvent réaliser. C'est la raison pour laquelle, en plus d'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, la CREG développera en 2021 des actions ciblées pour sensibiliser les organismes les plus proches des ménages précaires, par exemple les conseillers énergie des CPAS.

Contact presse

CREG

Sophie Lenoble

+32 477 33 05 79

sophie.lenoble@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs. www.creg.be

A propos du CREG Scan

Le [CREG Scan](#) est un outil comparatif en ligne unique développé par la CREG pour permettre au consommateur de savoir où se situent ses contrats d'électricité et de gaz naturel par rapport aux prix les moins chers et les plus chers du marché actuel.